

Le 25 mai 2019, La FCPE 31 se mobilise pour une autre école

La FCPE 31 ne se reconnaît pas dans « l'école de la confiance » proposée par le ministre de l'Éducation nationale.

Le projet de loi "Pour une école de la confiance" a été voté en séance plénière du Sénat mardi 21 mai. En résulte un projet de loi profondément remanié par rapport à celui qui avait été voté par l'Assemblée nationale, mais **dans un sens qui l'éloigne encore plus des aspirations de la FCPE.**

L'obligation d'instruction à partir de trois ans, prétexte au vote de cette loi, n'apportera quasiment aucun élève nouveau dans les écoles. En revanche, elle permettra d'augmenter les crédits de l'enseignement privé sous contrat de 150 Millions d'euros en plus. De plus, les visites médicales obligatoires à 3 ans se feront à la PMI, et non plus au sein de l'Éducation nationale.

Sans faire progresser nulle part les droits des parents d'élèves, **ce projet efface ou aggrave plusieurs mesures en faveur des familles** : suppression du pouvoir des directeurs académiques de faire inscrire d'office des enfants lorsqu'un maire le refuse ; suppression de la mention Parent 1 et Parent 2, sans la remplacer ; refus possible des inscriptions à la cantine en inscrivant dans la loi « *les inscriptions à la cantine s'effectuent dans la limite des places disponibles* » ; retour de la suppression des allocations familiales en cas d'absentéisme, qui a prouvé son inefficacité et son injustice, et de l'interdiction de fait à certaines mères d'accompagner leurs enfants lors des sorties scolaires sous prétexte de port du voile.

L'accompagnement des enfants handicapés va régresser avec la mise en place des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés), impliquant gestion de la pénurie et économie du nombre d'accompagnants. Les carrières des AESH (ex AVS), elles, ne sont pas revalorisées, ni pérennisées, tout juste ces personnels auront désormais un référentiel national de formation. **Seule la comptabilisation des élèves en ULIS peut être vue comme une avancée, mais n'est-ce pas la juste correction d'une aberration ?**

La suppression par le Sénat du projet de regroupements école - collège (EPSF) ne doit donc pas faire illusion, il reviendra puisque le ministre affirme qu'il n'est "pas mûr", et le reste du texte ne contient presque que des reculs aux yeux de la FCPE.

C'est pour faire échec à ce projet

que la FCPE 31 appelle tous les parents d'élèves à manifester,

samedi 25 mai 2019, à partir de 11h,

Place Arnaud Bernard à Toulouse.

**La FCPE 31 continue de se mobiliser aux côtés des
enseignants.**

